DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 à 19H00



N°092/2024 – Élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur : demande de subvention auprès de l'ADEME au titre du Contrat territorial de chaleur renouvelable de l'Ain

Conseillers en exercice: 25 - Présents: 22 - Excusés avec Pouvoir: 3 - Excusé sans Pouvoir: 0

Absents: 0 - Votants: 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 2 OCTOBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 26 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mesdames, Messieurs:

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR:

Mesdames, Messieurs: MONTEIRO Rita (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), TRICHOT Patricia (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Ain a contractualisé avec l'ADEME, Agence de la transition écologique, pour porter un Contrat de Chaleur Renouvelable à l'échelle du département permettant sous certaines conditions aux professionnels et aux collectivités de l'Ain :

- d'accéder plus facilement aux crédits du fonds chaleur de l'ADEME pour cofinancer des projets de chaleur renouvelable (investissements en matière de géothermie, bois énergie, réseau de chaleur et solaire thermique),
- de bénéficier de l'accompagnement technique de l'ALEC 01 pour le montage des dossiers en phase Etudes, puis Travaux.

Ainsi, en juillet 2023, la commune a saisi l'opportunité de candidater à l'appel à projets "Chaleur renouvelable" lancé par le Département au titre de ce Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) de l'Ain en vue d'obtenir un cofinancement du projet de raccordement du collège et du gymnase de Saint-Denis-lès-Bourg au réseau de chaleur communal.

Toutefois, parmi les conditions d'éligibilité de travaux d'extension de réseau de chaleur au dispositif du CCR de l'ADEME figure l'obligation d'élaborer au préalable un schéma directeur. A titre indicatif, le schéma directeur définit des scénarios d'évolution d'un réseau de chaleur existant, sur la base d'un diagnostic technico-économique, d'hypothèses de raccordements, d'évolution des besoins et d'une évaluation du potentiel d'extension, d'optimisation et de renforcement du réseau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241002-092-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2024 Publication : 09/10/2024 Le schéma directeur est un document dont l'objectif est d'amener la commune, maître d'ouvrage, à réaliser un exercice de projection sur le devenir de son réseau à l'horizon d'une dizaine d'années, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés – notamment les abonnés. Le schéma directeur propose différents scénarios qui permettront de décider d'une programmation de travaux à entreprendre durant cette période En conséquence, ce schéma permettra notamment d'évaluer la faisabilité technique et financière des projets de raccordement du collège et du gymnase.

La vision à long terme apportée par un schéma directeur étant partagée entre tous les acteurs locaux concernés par le réseau, elle permet par la suite de mieux coordonner les projets, de renforcer les liens entre énergie, aménagement et construction, de réduire le coût des évolutions du réseau par une meilleure planification. A titre indicatif, elle alimente également l'établissement des zones prioritaires de développement dans le cadre de la procédure de classement du réseau.

L'élaboration d'un schéma directeur est subventionnée par l'ADEME à hauteur de 70 %.

Au vu de ces éléments, une consultation relative à la rédaction d'un schéma directeur a été lancée durant l'été auprès de cinq bureaux d'études. Après analyse des offres avec le concours de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, SETA, il a été décidé de retenir la proposition technique et financière la mieux-disante remise par ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT (69-Caluire et Cuire) pour un montant de 14 150.00 € HT:

Au vu de cette proposition financière, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Honoraires élaboration schéma directeur réseau de chaleur	14 150.00	ADEME (Contrat territorial de chaleur renouvelable – 70 %)	9 905.00
		Autofinancement (30 %)	4 245.00
Totaux	14 150.00	Totaux	14 150.00

Délibération n°092-2024 du 2 octobre 2024 (suite) - 3 -

Vu le code général des collectivités territoriales, **Vu** le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan-Climat-Air-Énergie Territorial,

Considérant l'orientation de la commune portant engagement sur son territoire d'une démarche de transition écologique,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME destinée à l'élaboration d'un schéma directeur de son réseau de chaleur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur communal présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ADEME via le Département de l'Ain,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibéretion untérieur

001-210103446-20241002-092-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2024 Publication : 09/10/2024 AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET

Le secrétaire

Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210103446-20241002-092-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2024 Publication : 09/10/2024